



UNION MIGRANTNET

www.unionmigrantnet.eu



AVANT-PROPOS

Le réseau UnionMigrantNet est opérationnel. Tous ensemble, nous avons parcouru un long chemin qui a commencé en décembre 2013.

La deuxième conférence européenne des points de contact syndicaux constitue l'étape finale du projet A4I-CES Assistance for integration. Je ne peux pas oublier l'enthousiasme contagieux des centaines de femmes et d'hommes que j'ai rencontrés pendant ces 18 mois passionnants. Des femmes et des hommes qui ont emprunté le chemin de l'intégration dans le cadre du mouvement syndical et qui ont trouvé dans le mouvement syndical l'opportunité d'aider d'autres migrants à s'intégrer.

Alors que le rideau tombe sur le projet A4I-CES, leur enthousiasme nous pousse à miser sur de nouveaux objectifs. Le UnionMigrantNet donne au mouvement syndical une force nouvelle pour appuyer les migrants, promouvoir leurs droits et lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exploitation et d'exclusion sociale. Ce n'est pas par hasard si l'évènement final est consacré au changement de la narrative sur l'émigration pour une société plus inclusive.

Aujourd'hui l'Europe est à un tournant dans sa politique en matière d'immigration et pas seulement. Qu'on le veuille ou non, la société européenne sera le berceau d'identités différentes. 20 millions de migrants habitent le territoire de l'Union Européenne sans compter les migrants naturalisés et ceux issus de la deuxième génération. Cela rend notre société plus complexe. Néanmoins nous avons tous les moyens pour gérer cette complexité. L'UE ne devrait pas se leurrer en pensant qu'elle pourra sélectionner les flux migratoires, sécuriser les frontières et renvoyer les migrants non désirés. Aucun raccourci n'est admissible notamment à une époque où des formes inquiétantes de discrimination et d'exploitation affectent nos citoyens et surtout ceux qui sont issus de l'immigration.

Une politique authentique en matière d'immigration est bien plus que cela. Elle est axée sur des droits clairs et accessibles. Elle découle d'un cadre législatif qui encourage des séjours réguliers ainsi que l'égalité de traitement sur le lieu de travail. Elle se compose de parcours d'intégration menant à une citoyenneté à part entière. Elle prévoit un filet de protection pour les groupes vulnérables comme les enfants ou les femmes qui systématiquement souffrent des conséquences du décrochage scolaire et qui occupent des emplois mal payés. Elle prévoit des systèmes de protection pour les victimes de l'exploitation et du trafic d'êtres humains. Ce n'est que de cette manière que l'Europe peut être conséquente avec ses lois fondamentales et continuer d'être un exemple pour le reste du monde.

Changer la narrative signifie que les citoyens européens devraient être plus conscients de ce que l'immigration signifie pour notre société et pour notre économie. Aujourd'hui, la présence des immigrés permet de contrebalancer les effets du vieillissement démographique. Leur travail et les impôts qu'ils payent, rendent l'économie de nos pays plus durable. On ignore souvent que les migrants apportent aux caisses de la sécurité sociale plus que ce qu'ils ne reçoivent comme services et prestations.

Nombreux sont ceux qui essaient de mettre les travailleurs les uns contre les autres. Face à l'intolérance qui monte, nous sentons la responsabilité d'expliquer que la mobilité des travailleurs n'est pas une menace pourvu que tous les travailleurs soient traités sur un pied d'égalité. Le mouvement syndical place l'égalité de traitement de tous les travailleurs au cœur de ses revendications. Sans l'égalité de traitement, les sociétés de l'UE ne peuvent pas cultiver l'ambition de bâtir une société solidaire et multiethnique.

Nous ne pouvons pas oublier l'inaction honteuse avec laquelle l'UE et les gouvernements nationaux sont en train de gérer l'urgence humanitaire de l'autre rive de la Méditerranée. Nous devons plaider pour des programmes européens de protection internationale plus généreux car nous devons nous sentir responsables pour préparer nos communautés à accueillir un nombre croissant de demandeurs d'asile/protection. Notre engagement commence à partir des leçons apprises pendant ces derniers mois : un système élargi d'information constitue la porte ouverte aux migrants pour leur permettre d'avoir accès à toute une série de mesures d'intégration. Cela constitue une priorité pour la CES dans les mois à venir. C'est aussi la façon dont nous allons faire preuve d'une solidarité concrète à tous les individus ayant reçu une protection internationale en Europe.

Je voudrais remercier celles et ceux qui se sont engagés pour permettre le plein succès de ce projet. Aussi, voudrais-je remercier la Commission européenne, DG Affaires intérieures, qui a rendu possible le déroulement de nos activités moyennant son soutien matériel et politique.



Le réseau UnionMigrantNet est le principal résultat du projet «**A4I-ETUC – Initiative de la CES pour la mise en oeuvre d'un réseau européen d'aide à l'intégration des travailleurs migrants et de leurs familles** ». Ce projet, cofinancé par le Fonds européen d'intégration de la DG Migration et affaires intérieures, a débuté en décembre 2013 et s'achèvera en juillet 2015.

Première conférence européenne des points de contact pour les migrants



A4I-CES conférence de networking building

L'ensemble des affiliés de la CES ont été associés à la mise en place de UnionMigrantNet depuis décembre 2013. Lors de la Première conférence européenne sur les services syndicaux destinés aux migrants, près de 150 représentants syndicaux se sont fixé pour objectif de rassembler les services syndicaux aux migrants dans un seul réseau paneuropéen.

Les activités menées en vue de la constitution du réseau se sont poursuivies à Turin, en avril 2014. Dans le cadre d'un atelier de trois jours, 70 participants de 16 pays ont déterminé la mission du réseau, consignée dans une Charte des valeurs du réseau, et défini les principales caractéristiques du portail Internet.

**UNION
MIGRANTNET**

Nom et logo

Au cours des semaines suivantes, « UnionMigrantNet » a été choisi comme nom du réseau grâce à un sondage d'opinion ouvert à l'ensemble des membres de la CES.



Un groupe restreint d'organisations se sont portées volontaires pour réaliser une action pilote pendant 8 mois afin de définir et de tester les instruments opérationnels du réseau. Par l'intermédiaire du bulletin A4I-ETUC, le Secrétariat de la CES a informé l'ensemble de ses membres de l'évolution du processus de création du réseau.

Pendant l'action pilote, les effectifs des points de contact concernés ont participé aux trois cours de formation.

1^{ère}

session de formation

du 17 au 19 juin au Centre de conférences du syndicat des télécommunications à Dublin.

2^{ème}

session de formation

du 17 au 19 septembre dans le bâtiment de Comisiones Obreras à Barcelone.

3^{ème}

session de formation

du 5 au 7 novembre auprès du Centro Studi CISL de Florence

Les 15 participants ont obtenu le certificat de participation délivré par le Centre International de formation de l'OIT de Turin qui certifie la formation reçue en Network Building, droit européen sur l'immigration et communication interculturelle.

Le paquet de formation, mis au point par le ITC-ILO, est maintenant à la disposition des centres de formation syndicale.



organisations impliquées dans la formation et la gestion des équipes



La formation et la gestion des équipes ont été confiées à Marco Cilento, Evelin Toth, Francesco Lauria, et Valerica Dumitrescu.

Depuis février 2015, le portail de UnionMigrantNet est accessible à tous les membres de la CES qui souhaitent rejoindre le réseau.

Le réseau est actuellement en phase de démarrage. Il sera officiellement présenté à l'occasion de la Deuxième conférence sur les services syndicaux destinés aux migrants, qui se tiendra à Bruxelles les 15 et 16 juin 2015.



LA CARTE D'IDENTITE DU RESEAU UNIONMIGRANTNET

UnionMigrantNet est un réseau de points de contact pour migrants constitué, administré et soutenu par des syndicats. Les objectifs du réseau sont les suivants :

- Renforcer les activités syndicales visant à protéger les droits individuels et collectifs des migrants ;
- Faire mieux connaître les services et ressources de soutien à l'intégration des migrants et faciliter l'accessibilité à ces services et ressources ;
- Encourager l'affiliation syndicale au sein de la population migrante.

UnionMigrantNet est axé sur l'intégration et l'inclusion des migrants dans leurs sociétés d'accueil conformément à la Charte des valeurs de UnionMigrantNet. (voir box).

La tâche principale du réseau consiste à soutenir une mobilité professionnelle équitable. Les services offerts par les points de contact de UnionMigrantNet visent à promouvoir les droits et intérêts individuels et collectifs des travailleurs mobiles.

Les points de contact du réseau se soutiennent mutuellement grâce à un partage d'informations dans les domaines suivants :

1. Droits et conditions de travail des migrants dans le pays de destination ;
2. Accessibilité au marché du travail et orientation vers les services de placement ;
3. Réunification familiale et droits des membres de la famille des migrants ;
4. Reconnaissance des diplômes et des qualifications ;
5. Processus de retour, compte tenu des deuxième et troisième générations de migrants ;
6. Informations avant le départ ;
7. Imposition et sécurité sociale et transférabilité des droits, prestations et permis ;
8. Informations sociales et culturelles sur le pays d'accueil ;
9. Affiliation et droits syndicaux ;
10. Faciliter les contacts personnels et les contacts avec d'autres communautés dans le pays d'accueil
11. Fournir un soutien aux victimes du trafic d'êtres humains et de l'exploitation au travail

UNE CHARTE DE VALEURS DU RESEAU UNIONMIGRANTNET

PREAMBULE

Les politiques d'intégration doivent toujours viser l'unité et l'intégration sociale tout en supprimant les risques, les incertitudes et les réactions déplacées qui vont souvent de pair avec les changements en cours. L'intégration est un processus à double voie. En d'autres termes, les migrants devraient être aidés à s'intégrer dans les communautés d'accueil et la population locale doit recevoir un support pour comprendre le changement en cours.

L'intégration est une composante importante de la politique de l'immigration dont le but consiste à stabiliser la présence des migrants sur le territoire d'un Etat Membre et à éviter les phénomènes de dumping ou de discrimination.

Une approche fondée sur les droits doit dominer toutes les dimensions de la politique de l'immigration. Le principe de l'égalité de traitement est crucial pour aborder les parcours de non-discrimination et d'intégration ainsi que pour éviter le dumping social et pour appuyer les processus de régularisation. Ce principe doit caractériser l'acquis européen pour ce qui est de la migration de la main d'oeuvre et il doit être assuré à tous les niveaux (européen, national, sectoriel, d'entreprise) ainsi que dans tous les systèmes juridiques, dans les conventions collectives, dans l'accès aux services publics et aux prestations de la sécurité sociale.

Le réseau souhaite apporter une contribution importante aux initiatives devant être réalisées pour améliorer la capacité d'intégration des migrants.

AU NIVEAU OPERATIONNEL, LES POINTS DE CONTACT RELEVANT DU RESEAU A4I – CES DOIVENT RESPECTER LES PRINCIPES SUIVANTS :

A.1. Le réseau UNIONMIGRANTNET fournit assistance aux travailleurs migrants, aux autres catégories de migrants ainsi qu'à leurs familles dans le but d'encourager leur intégration moyennant la participation active au sein des syndicats représentatifs.

A.2. Le réseau UNIONMIGRANTNET fournit son assistance pour l'intégration dans le

monde du travail et dans les communautés d'accueil.

A.3. Tous les migrants et leurs familles méritent d'être assistés dans leur parcours d'intégration, indépendamment de leur statut juridique.

A.4. Le réseau soutient les parcours d'intégration économique, sociale et culturelle. L'engagement syndical, allant de la simple affiliation à la participation active dans la vie de l'organisation, constitue un pas tangible vers une inclusion plus profonde des migrants dans les communautés d'accueil.

A.5. le réseau apporte son soutien aux travailleurs qui souhaitent exercer leur droit à la mobilité géographique au sein de l'UE. Ses membres partagent les compétences et les structures en vue d'améliorer leurs capacités d'assurer la protection individuelle des travailleurs mobiles.

A.6. Le réseau UNIONMIGRANTNET s'engage à promouvoir l'égalité, l'équité et la non-discrimination. Aussi, le réseau, promeut-il le respect de la dignité et des droits humains. Les normes internationales, dont ci-après, constituent le point de repère des membres du réseau.

- La Convention de l'ONU sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).

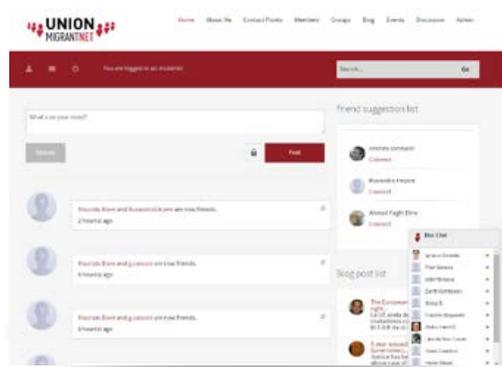
- Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main d'oeuvre : principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main d'oeuvre fondée sur les droits.

A.7. Le réseau UNIONMIGRANTNET assure l'accès et l'assistance d'une manière gratuite et ouverte à tous. Néanmoins, des services peuvent être soumis à l'affiliation syndicale ou au paiement d'une cotisation conformément aux règles applicables aux autres clients/usagers de chaque point de contact.

A.8. Le réseau UNIONMIGRANTNET prône la mise en oeuvre effective des principes de base communs en matière de politique d'intégration dans l'UE.

WWW.UNIONMIGRANTNET.EU

Le portail de UnionMigrantNet facilitera l'échange d'informations et le recueil de ces informations. Toutefois, les services interpersonnels sont et restent au cœur de l'activité des points de contact de UnionMigrantNet. Les nouvelles technologies peuvent néanmoins être utilisées pour renforcer la coopération entre les points de contact, ainsi que pour faire mieux connaître les points de contact et améliorer l'accessibilité de la population migrante à ces points de contact.



Le portail Internet, basé sur les technologies web 2.0, offre un ensemble d'instruments que les points de contact peuvent activer, en fonction de leurs besoins, afin de renforcer leur capacité de se connecter à d'autres points de contact, d'échanger et de rassembler des informations, et d'entrer en contact avec la population migrante.

◀ page d'accueil de la zone de l'opérateur des points de contact UnionMigrantNet

Le portail a été ouvert aux enregistrements en mars 2015. A la fin du mois de mai, UnionMigrantNet comptait 33 points de contact ouverts à tous les migrants de 12 pays. 65 points de contact de syndicat à syndicat



localisation à petite échelle des points de contact syndicaux ▶

Un assistant de recherche en 7 langues aide les migrants à se mettre en contact avec un point de contact selon des critères de recherche prédéfinis.



POURQUOI SE JOINDRE AU RÉSEAU ?

Le travail en réseau constitue toujours un défi pour les points de contact dont le champ d'action se situe invariablement dans leur territoire spécifique et dont les normes opérationnelles résident dans le contact interpersonnel.

En se joignant au réseau, les membres bénéficieront immédiatement des avantages suivants :

- Une coopération plus facile et plus structurée avec des points de contact dans d'autres pays ;
- Une visibilité accrue par l'intermédiaire d'une plateforme de communication sur Internet ;
- L'utilisation d'instruments innovants et personnalisés dans le portail Internet du réseau ;
- Accès à la formation pour les membres du personnel via des cours adaptés à leurs besoins
- De nouvelles possibilités de financement à l'échelle de l'UE.

En se joignant au réseau, les membres de la CES peuvent également promouvoir les positions syndicales directement à l'échelle de l'UE. Le réseau peut renforcer le mouvement syndical. Il peut être consulté sur les initiatives politiques et législatives les plus importantes prises à l'échelle de l'UE. Il aidera les organes politiques et consultatifs de la CES à s'appuyer sur des sources d'informations complémentaires concernant les véritables problèmes auxquels font face les syndicats et les migrants dans leur vie quotidienne.

RESSOURCES DE UNIONMIGRANTNET

Le réseau lui-même fonctionne grâce aux structures et ressources mises à disposition par ses membres et la CES.

La phase de démarrage est financée par les partenaires du projet CES A4I et cofinancée par le Fonds européen d'intégration de la DG Migration et affaires intérieures.

À l'avenir, le projet se poursuivra en utilisant les ressources mises à disposition par les membres du réseau et par la CES. Ces ressources seront intégrées dans d'autres

fonds mis à disposition aux plans européen et national avec les priorités suivantes :

- Offrir une formation continue au personnel des points de contact ;
- Améliorer la plateforme opérationnelle, essentiellement via le renforcement du portail web ;
- Développer le soutien juridique aux points de contact en termes de législation de l'UE.

NEXT STEPS: CONSOLIDATION OF THE NETWORK AND SECOND CONFERENCE OF TRADE UNION SERVICES FOR MIGRANTS

Le moment est venu d'étendre et de consolider le réseau. La phase de démarrage du réseau UnionMigrantNet nécessite le soutien de tous les affiliés de la CES. Le Secrétariat de la CES invite, par conséquent, l'ensemble des organisations affiliées de la CES à :

- Diffuser les informations concernant l'existence de UnionMigrantNet ; et
- Encourager leurs structures apportant une assistance aux migrants à se joindre au réseau.

Afin de prévenir les irrégularités, l'enregistrement sur le portail UnionMigrantNet est soumis à des critères de sélection, qui sont suivis et contrôlés par le Secrétariat de la CES. L'accès au réseau est limité aux syndicats directement ou indirectement affiliés à la CES, aux organisations et associations de migrants soutenues par des syndicats directement ou indirectement affiliés à la CES, aux organisations (comme les ONG) appuyées par des syndicats directement ou indirectement affiliés à la CES.

Le Secrétariat de la CES a mis en place un service d'aide aux utilisateurs pour prêter assistance à ceux qui veulent se joindre au réseau.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées à mcilento@etuc.org.

ou téléphone
+3222240521.



Boulevard du roi Albert II, 5 | B 1210 Bruxelles
Tel + 32 2 224 04 11 | fax + 32 2 224 04 54/55
etuc@etuc.org | www.etuc.org